



**Concours : CONCOURS RÉSERVÉS D'ACCÈS AU CORPS DES
PROFESSEURS CERTIFIÉS (CAPET et CAER)**

Section : ÉCONOMIE-GESTION

Option : A, B, C

Session 2017

Rapport de jury présenté par :
Alain HENRIET
Président du jury

SOMMAIRE

I/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONCOURS

II/ LES STATISTIQUES PAR OPTION

III/ PRÉSENTATION DES ÉPREUVES

IV/ COMMENTAIRES PAR OPTION

LE RAPPORT DE JURY EST ÉTABLI SOUS LA
RESPONSABILITÉ DU PRÉSIDENT DE JURY

I/ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SESSION

Le concours réservé d'accès au corps des professeurs certifiés de la session 2017 dans la spécialité « économie et gestion » est ouvert dans trois des cinq options existantes, à savoir :

- option A – Communication, organisation et gestion des ressources humaines
- option B – Comptabilité et finance
- option C – Marketing

L'ouverture de ce recrutement se fait dans le cadre de la loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative, entre autres, à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. Les principes et modalités d'organisation des concours réservés à l'intention des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ont été définis dans une note de service du 17 décembre 2012 publiée au BOEN n°47 du 20 décembre 2012. Cette note précise en particulier les conditions générales requises pour concourir (enseignement public et enseignement privé), les pièces justificatives à fournir par les candidats et les modalités d'organisation des épreuves. Elle a été complétée par une note parue au BO du 18 juillet 2013.

Il était prévu que les concours réservés soient ouverts pendant quatre sessions consécutives (2013 à 2016) mais pas nécessairement tous les ans dans chacune des spécialités ou options. Ainsi l'option B, ouverte en 2013, n'a pas été maintenue pour la session 2014 mais ré-ouverte à partir de 2015. En 2016 est ouverte pour la première fois, l'option E.

Courant 2016, le dispositif a été prolongé pour deux sessions (2017 et 2018) selon les mêmes modalités mais avec une modification des conditions de candidature puisque l'observation des conditions requises à la date de mars 2011 est décalée à la date de mars 2013. En 2017, n'ont été ouvertes que les options A, B et C (en 2018, devraient être ouvertes pour cette dernière session les cinq options du CAPET économie et gestion).

L'attention des candidats doit être portée sur les dispositions de l'alinéa 1.1.5. de la note précitée sur les inscriptions multiples : les candidats ne peuvent se présenter qu'à un seul recrutement réservé au titre d'une même année civile d'ouverture du concours réservé, c'est-à-dire un seul corps, une seule spécialité et une seule option à l'intérieur de cette spécialité (cette limitation ne vaut que pour les recrutements réservés). Ainsi il importe que le candidat choisisse l'option la plus en rapport avec son expérience professionnelle et construise son dossier en montrant l'adéquation de cette expérience et les dimensions scientifiques et didactiques caractéristiques de l'option retenue.

Le nombre de postes ouverts à la session étant défini par option, chacune des options fait l'objet d'un jury spécifique intégrant des professeurs certifiés et agrégés expérimentés (avec au moins un enseignant relevant du privé sous contrat) sous la vice-présidence d'un ou une IA-IPR d'économie et gestion.

Seul le président de jury a été commun à tous les jurys afin d'assurer une approche commune et partagée des modalités d'examen des dossiers et de passage de l'épreuve orale dans les différentes options du CAPET réservé de la spécialité « économie et gestion ».

Le nombre de postes offerts à la session 2017 a baissé par rapport à la session précédente dans les options A et C mais a fortement augmenté en B.

Le nombre de dossiers valides est logiquement remonté par rapport aux sessions précédentes car les conditions d'inscription ont été modifiées comme il a été précisé supra mais ce nombre reste globalement insuffisant pour pourvoir tous les postes offerts au concours.

Après la présentation des données statistiques et un rappel sur la nature des épreuves, la dernière partie du rapport est consacrée à la présentation commentée des deux épreuves avec des appréciations et des conseils formulés, souvent convergents, par les membres de jury des trois options ; ces indications pourraient être utilement prises en compte dans la préparation et la présentation des futurs candidats.

En conclusion, j'adresse mes vifs remerciements aux équipes de direction des établissements qui ont accepté de mettre à notre disposition les salles et équipements nécessaires au fonctionnement des différents jurys, à savoir le service des examens et des concours du rectorat de Poitiers pour l'admissibilité et le lycée E. Branly de Châtelleraut pour l'admission ainsi que les inspecteurs et les enseignants qui ont apporté leurs compétences et leur dévouement pour que cette session se déroule dans les meilleures conditions en respectant des dispositions relativement contraignantes.

ALAIN HENRIET
Inspecteur général de l'éducation nationale
Président du jury

II/ LES STATISTIQUES PAR OPTION

	A					B				
	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de postes	28	43	24	36	28	19	0	13	15	26
- CAPET	22	35	18	30	21	16		10	12	21
- CAER	6	8	6	6	7	3		3	3	5
Dossiers reçus	107	65	29	29	28	53		22	14	23
Dossiers validés	100	47	24	15	22	52		12	9	18
- CAPET	63	30	17	13	19	38		10	6	14
- CAER	37	17	7	2	3	14		2	3	4
Admissibles	48	32	20	7	13	31		9	7	13
- CAPET	31	19	14	7	11	24		7	5	9
- CAER	17	13	6	0	2	7		2	2	4
Présents	41	28	18	7	11	28		9	7	13
Taux d'absentéisme	15%	13%	10%	0%	15%	10%		0%	0%	0%
Admis	23	18	12	4	6	17		6	6	9
- CAPET	17	10	6	4	5	14		5	5	6
Postes non pourvus CAPET	5	25	6	26	16	2		5	7	15
- CAER	6	8	6	0	1	3		1	1	3
Postes non pourvus CAER	0	0	0	6	6	0		2	2	2

	C				
	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de postes	17	26	23	36	29
- CAPET	13	20	12	20	19
- CAER	4	6	11	16	10
Dossiers reçus	107	60	51	49	47
Dossiers validés	102	52	42	38	41
- CAPET	60	34	20	23	30
- CAER	42	18	22	15	11
Admissibles	40	36	27	21	23
- CAPET	29	22	11	13	16
- CAER	11	14	16	8	7
Présents	33	35	27	19	23
Taux d'absentéisme	18%	3%	0%	14%	0%
Admis	17	21	21	11	14
- CAPET	13	15	5	5	9
Postes non pourvus CAPET	0	5	7	15	10
- CAER	4	6	11	6	5
Postes non pourvus CAER	0	0	0	10	5

III/ PRÉSENTATION DES ÉPREUVES

1/ Épreuve d'admissibilité : étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat.

Le dossier est adressé par le candidat dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le jury examine le dossier de RAEP et fixe la liste des candidats qui sont autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission. Il est important de noter que l'examen du dossier ne donne pas lieu à une notation.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes. Il peut préciser toute information permettant d'éclairer le jury sur son parcours professionnel.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité.

Cette analyse doit mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat choisit de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé doit montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur dans l'option choisie.

2/ Épreuve d'admission

L'épreuve orale comprend deux parties bien distinctes

- présentation du dossier de RAEP (10 minutes) suivie d'un entretien de 20 minutes ;
- exposé de 10 minutes à partir d'un sujet préalablement fourni au candidat, suivi de 20 minutes d'échanges.

Premier temps : présentation

Le candidat présente son cursus et explicite la séquence pédagogique choisie dans le dossier RAEP fourni pour l'admissibilité. La présentation de l'action tirée de l'expérience du candidat doit permettre de démontrer une maîtrise des savoirs académiques et de justifier les choix didactiques et pédagogiques sur lesquels est fondée l'activité.

Suit un entretien de 20 minutes permettant d'approfondir les éléments contenus dans le dossier de RAEP. Le jury apprécie que le candidat intègre les dispositifs à mettre en œuvre du point de vue de l'évaluation, de l'accompagnement, de la différenciation pédagogique et de la transversalité des enseignements.

Deuxième temps : exposé

Pendant une demi-heure, le candidat prépare en loge un exposé structuré répondant au sujet proposé par le jury. Issu du référentiel ou des programmes des niveaux ciblés par le concours. Ce sujet (libellé en quelques mots) est choisi en liaison avec la séquence pédagogique développée en première partie (donc chaque candidat a en principe un sujet différent des autres candidats). Il vise à mesurer la capacité du candidat à explorer d'autres pistes de réflexion, voire à définir le niveau d'apprentissage objet de l'exposé.

L'entretien de 20 minutes qui suit est l'occasion d'apprécier les compétences scientifiques du candidat, mais aussi d'évaluer sa capacité à travailler en équipe sur un thème en envisageant des éléments de transversalité. Le jury attend un exposé clair et structuré. Il s'entend que la réponse au sujet posé doit être pertinente.

Le candidat se présente devant le jury avec son dossier et les notes prises pendant la préparation. Il n'a pas à sortir d'autres documents ou supports (ouvrages, manuels). L'entretien peut s'élargir à un questionnement sur le fonctionnement du système éducatif et les conditions effectives d'exercice du métier.

IV/ COMMENTAIRES (PAR OPTION)

IV.1 Option A

1. Épreuve d'admissibilité

Le jury a étudié les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle RAEP de 28 candidats ayant exercé dans des établissements scolaires mais également dans le cadre de l'apprentissage ou de la formation continue. 6 dossiers qui ne présentaient pas toutes les conditions requises ont été radiés par la DGRH.

Sur la forme

Le jury a constaté la présence de dossiers intéressants qui présentaient des caractéristiques communes : connaissances des programmes, respect des consignes données dans les rapports du jury, qualité de l'expression. La présentation des séances proposées est bien construite et certains candidats ont mené une réflexion intéressante sur l'évaluation.

Les autres candidats n'ont pas répondu pleinement aux exigences de l'épreuve pour les motifs déjà identifiés lors des précédentes sessions : présentation d'une activité reposant sur des documents trop anciens et/ou ne comportant aucun document exploitable, registre de langage non conforme aux exigences requises, nombreuses fautes d'orthographe et de grammaire qui auraient pu être évitées après relecture.

Certains candidats n'ont pas fait un dossier qui répond aux critères d'explicitation attendus d'un enseignant d'économie gestion de cette option. En particulier la mise en page et la structuration du dossier sont inadaptées par rapport aux compétences professionnelles attendues.

Sur le fond

Quelques candidats présentent un parcours et une expérience solides ainsi qu'une formation initiale satisfaisante.

Première partie

Le constat fait lors des précédentes sessions peut être renouvelé : les activités exercées dans le monde de l'enseignement sont souvent conformes, voire riches, et le jury a apprécié la diversité des postes en responsabilité (première et terminale STMG, BTS AM ou AG-PME/PMI – apprentissage, assistant DDFPT ...) ainsi que l'implication des candidats dans les activités hors la classe (soutien aux élèves, contribution au processus d'orientation et d'insertion des élèves, organisation et encadrement de visites d'entreprises, suivi des stages ...).

Le jury rappelle aux candidats qu'une présentation très organisée et structurée permet un repérage sans ambiguïté du cursus du candidat. Certains candidats sont restés sur des présentations inadaptées et limitées à la simple observation ou à la copie d'ouvrages. Les candidats non admis ou non admissibles des précédentes sessions ont trop souvent reproduit les mêmes erreurs.

L'expérience doit également intégrer une dimension scientifique en rapport avec la spécialité demandée et qui témoigne d'une réelle polyvalence sur l'ensemble des domaines d'un enseignant d'économie-gestion.

Deuxième partie

Le règlement du concours prévoit que le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative. Le jury a constaté une véritable différence entre ceux qui ont réalisé un véritable travail de réflexion et ceux qui limitent leur travail à la recopie d'ouvrages dont certains aspects scientifiques ne sont pas

maîtrisés. Le jury fait également le constat global d'une grande pauvreté des annexes et de la présence de cours « pochettes » sans appropriation du candidat.

Quelques candidats ont développé à juste titre la partie évaluation et ont réellement pris en compte les conseils du précédent rapport de jury.

2. Épreuve d'admission

L'épreuve orale comprend deux parties :

- présentation du dossier de RAEP (10 minutes) suivie d'un entretien de 20 minutes ;
- exposé de 10 minutes à partir d'un sujet préalablement fourni au candidat, suivi de 20 minutes d'échanges.

Statistiques :

	CAER	CAPET
Moyenne	9	9.9
Médiane	9	10
Min	8	8
Max	10	17
Note du dernier admis	10	10

Commentaire sur la première partie de l'épreuve

Pendant 10 minutes, le candidat présente son cursus et explicite la séquence pédagogique choisie dans le dossier RAEP d'admissibilité. Le jury attend une présentation structurée qui doit permettre au candidat de démontrer une maîtrise des savoirs académiques et de justifier les choix didactiques et pédagogiques sur lesquels est fondée l'activité.

Le jury fait le constat d'un décalage marqué entre le contenu du dossier et l'entretien. Certaines théories ou concepts cités ne sont absolument pas compris ou semblent inconnus. Le jury s'est interrogé sur la réalité d'un travail personnel de certains candidats tant leur méconnaissance des éléments de leur dossier était flagrante. Le RAEP constitue un travail personnel qui décrit la réalité de l'expérience des candidats.

Les candidats ayant échoué à une ou plusieurs sessions antérieures, ont parfois présenté un dossier identique aux précédentes sessions avec des lacunes récurrentes ou avec des éléments scientifiques ou pédagogiques que le candidat semblait découvrir lors de l'entretien. Dans certains cas, la pauvreté des annexes ne permet pas de mettre en valeur les compétences. Lors de l'admission le jury a fait le constat que les programmes de STMG (1^{ère} SDG et de terminale STMG spécialité ressources humaines et communication) qui sont la cible privilégiée de ce concours ne sont pas suffisamment connus par certains candidats. Tous les candidats doivent avoir une connaissance suffisante des programmes pour avoir une vision globale du cycle secondaire et de STS, indispensable à l'analyse réflexive professionnelle.

Suit un entretien de 20 minutes permettant d'approfondir le cursus et la pédagogie. Le jury a apprécié que le candidat présente les dispositifs à mettre en œuvre du point de vue de l'évaluation, de l'accompagnement, de la différenciation pédagogique, et de la transversalité des enseignements.

En revanche, comme pour les précédentes sessions, cet entretien a mis en évidence une méconnaissance des enjeux de la réforme STMG ainsi qu'une insuffisance, rédhibitoire pour certains candidats, de la maîtrise des connaissances scientifiques de base.

Il est conseillé aux candidats de ne pas restreindre leur approche à une utilisation exclusive sur un niveau d'enseignement donné mais d'être capable de transposer les connaissances et les

compétences présentées dans un autre niveau d'enseignement dans le cadre du continuum ou en lien avec d'autres enseignements.

Commentaire sur la deuxième partie de l'épreuve

Pendant une demi-heure, le candidat prépare en loge un exposé répondant à un sujet relativement ouvert, proposé par le jury. Issu du référentiel ou des programmes des niveaux ciblés par le concours, ce sujet est choisi en liaison avec la séquence pédagogique présentée en première partie. Il vise à mesurer la capacité du candidat à explorer d'autres pistes de réflexion, voire à définir le niveau d'apprentissage objet de l'exposé mais il ne peut se réduire à l'énoncé descriptif du programme.

L'entretien de 20 minutes qui suit est l'occasion de mesurer les compétences scientifiques du candidat, mais aussi d'évaluer sa capacité à travailler en équipe pédagogique sur un thème en envisageant des éléments de transversalité, d'apprécier la pertinence des outils de mesure d'acquisition proposés pour les élèves.

Le jury attend un exposé clair et structuré, répondant à la problématique posée (explicite ou implicite). Les candidats doivent porter leurs efforts de préparation sur la dimension théorique des notions étudiées. L'extrême spécialisation de certains candidats nuit à la compréhension des enjeux pédagogiques et ne leur permet pas de répondre aux questions du jury.

Exemples de sujets proposés

- La GPEC s'inscrit-elle dans une démarche RSE de l'organisation ?
- La communication interne est-elle au service de la culture d'une organisation ?
- Comment susciter la motivation dans l'entreprise ?
- La politique de rémunération de l'organisation est-elle facteur de motivation du salarié ?
- La coopération en groupe de projet est-elle garante de l'efficacité de l'organisation ?
- Le droit permet-il à lui seul de régler les conflits internes à l'organisation ?
- La valorisation des compétences permet-elle de créer de la valeur dans l'entreprise ?
- En quoi la rémunération est-elle un levier de motivation ?
- Le contrat de travail permet-il d'améliorer la cohésion dans l'entreprise ?
- Dans quelle mesure la motivation contribue-t-elle à la performance de l'organisation ?
- La coopération peut-elle être source de création de valeur ?

IV.2 Option B

1. Épreuve d'admissibilité

Le jury a étudié les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle RAEP de 23 candidats ayant exercé soit dans des établissements privés sous contrat ou publics mais également dans le cadre de l'apprentissage et la formation continue. 5 dossiers qui ne présentaient pas toutes les conditions requises ont été radiés par la DGRH.

Sur la forme

Les bons dossiers présentent des caractéristiques communes. Ils allient connaissances des programmes, respect des consignes données dans les rapports du jury et qualité de l'expression. La construction des séances est adaptée aux objectifs pédagogiques. Toutefois, quelques dossiers ne répondent pas aux exigences de l'épreuve pour les motifs déjà identifiés lors des précédentes sessions : présentation d'une activité reposant sur des documents trop anciens et/ou ne comportant aucun document exploitable. Certains candidats n'ont pas fait un dossier qui répond aux critères d'explicitation attendus d'un enseignant d'économie gestion option B.

Sur le fond

Première partie

Le constat fait lors des précédentes sessions peut être renouvelé : les activités exercées dans le monde de l'enseignement sont souvent riches et le jury a apprécié la diversité des postes en responsabilité (première et terminale STMG, BTS...) ainsi que l'implication des candidats dans les activités hors la classe (soutien aux élèves, contribution au processus d'orientation et d'insertion des élèves, organisation et encadrement de visites d'entreprises, suivi des stages ...).

Le jury rappelle aux candidats que seule une présentation organisée et structurée permet un repérage sans ambiguïté du cursus du candidat.

Certains candidats ne présentent pas une réelle analyse réflexive de leur situation professionnelle. Les réalisations et les travaux décrits doivent dépasser la simple observation ou la copie d'ouvrages mais bien permettre de valoriser les potentialités du candidat dans son domaine professionnel. Les candidats non admis des précédentes sessions doivent particulièrement travailler cet aspect.

L'expérience doit également prendre en compte une dimension scientifique en rapport avec la spécialité demandée et témoigner d'une réelle polyvalence sur l'ensemble des domaines d'un enseignant d'économie-gestion.

Deuxième partie

Le règlement du concours prévoit que le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative. Il est important pour les candidats de montrer des situations et une réflexion en cohérence avec les programmes et référentiels en vigueur. Le contenu et le choix de l'activité choisie doivent démontrer une réelle maîtrise des contenus. L'utilisation inadaptée de certains documents (photocopies d'ouvrages, paraphrases de programmes et ouvrages) ne permettent pas d'apprécier les aspects didactiques et pédagogiques de l'activité présentée. Certains dossiers restent centrés sur des expériences en STG ou en baccalauréat professionnel secrétariat sans aucune remise en perspective vis-à-vis des programmes actuels.

Quelques candidats ont repris le même dossier que lors des précédentes sessions avec les mêmes imperfections et sans prendre en compte les conseils des rapports du jury. Les candidats précédemment admissibles doivent absolument reconstruire leur dossier pour répondre aux attentes du concours.

Si le jury a apprécié le recul dans l'analyse de la situation exposée et la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques de nombreux candidats, il a une nouvelle fois constaté que le thème de l'évaluation et sa contribution aux apprentissages des élèves n'est pas considéré comme faisant partie de la pédagogie. L'évaluation est uniquement envisagée dans le cadre de la certification et non de la formation.

L'élève reste trop souvent absent des présentations et de nombreux candidats focalisent uniquement sur la transmission de connaissances sans faire le lien avec les apprentissages des élèves. Quelques candidats ont abordé les problématiques de la prise en compte de la diversité des élèves, l'exercice de la responsabilité éducative et l'éthique professionnelle mais ils restent une exception.

2. Épreuve d'admission

Résultats

- concours public : neuf candidats admissibles : moyenne : 11,67 – note mini : 7 – note maxi : 18 ; six admis
- concours CAER : quatre candidats admissibles : moyenne : 11,75 – note mini : 7 – note maxi : 16 ; trois admis.

Commentaire sur la première partie de l'épreuve

Le candidat présente son cursus et explicite la séquence pédagogique choisie dans le dossier RAEP d'admissibilité. La présentation de l'action tirée de l'expérience du candidat doit permettre de démontrer une maîtrise des savoirs académiques et de justifier les choix didactiques et pédagogiques sur lesquels est fondée l'activité.

Le jury attend une présentation structurée qui montre les axes de réflexion et leur cohérence ainsi qu'une mise en perspective avec le métier.

Quelques prestations ont été excellentes. La différence entre les candidats s'est souvent faite sur leur capacité à prendre de la distance vis-à-vis de l'expérience présentée, à souligner des transversalités ainsi que des facteurs de réussite et/ou des difficultés rencontrées.

Les programmes de STMG (1^{ère} SDG et terminale STMG spécialité Gestion et Finance) qui sont la référence incontournable de ce concours doivent être connus de tous les candidats. Le candidat doit avoir une connaissance suffisamment large des programmes pour avoir une vision globale du cycle secondaire et de STS, indispensable à l'analyse réflexive professionnelle.

Suit un entretien de 20 minutes permettant d'approfondir le cursus et la pédagogie. Le jury apprécie que le candidat présente les dispositifs à mettre en œuvre du point de vue de l'évaluation, de l'accompagnement, de la différenciation pédagogique, et de la transversalité des enseignements. L'ensemble de ces éléments ne peut se réduire à présenter une séance extraite d'un ouvrage.

Il est conseillé aux candidats de ne pas restreindre leur approche à une utilisation exclusive sur un niveau d'enseignement donné mais d'être capable de transposer les connaissances et les compétences présentées dans un autre niveau d'enseignement dans le cadre du continuum ou en lien avec d'autres enseignements.

Commentaire sur la deuxième partie de l'épreuve

Pendant une demi-heure, le candidat prépare en loge un exposé répondant à un sujet relativement ouvert, proposé par le jury. Issu du référentiel ou des programmes des niveaux ciblés par le concours, ce sujet est choisi en liaison avec la séquence pédagogique présentée en première partie.

Il vise à mesurer la capacité du candidat à explorer d'autres pistes de réflexion, voire à définir le niveau d'apprentissage objet de l'exposé mais il ne peut se réduire à l'énoncé descriptif du programme.

Le jury a apprécié la qualité de la prestation de certains candidats qui ont démontré que leur parcours d'enseignant était déjà riche d'expériences diverses qu'ils savaient ré-exploiter.

En revanche comme pour les précédentes sessions, cet entretien a mis en évidence une insuffisance, pour certains candidats, dans la maîtrise des connaissances scientifiques, une méconnaissance des enjeux de la réforme du lycée et de ses acteurs.

La spécialité gestion et finance doit être maîtrisée au niveau des notions et des savoirs scientifiques sous-jacents. La lecture des programmes doit être une évidence pour les candidats mais celle de la présentation générale de ces programmes est indispensable pour en comprendre la philosophie. Les candidats doivent porter leurs efforts de préparation sur la dimension théorique des notions et savoirs étudiés. D'autre part, le candidat doit être capable d'explicitier les éventuelles transversalités avec les autres disciplines et d'inclure précisément l'évaluation dans sa réflexion pédagogique. L'extrême spécialisation de certains candidats nuit à la compréhension des enjeux pédagogiques et ne leur permet pas de répondre aux questions du jury.

Exemples de sujets proposés

- Avantages et inconvénients de différents modes de financement
- Les outils d'analyse de la structure financière
- La recherche de l'amélioration de la performance comporte-t-elle des risques ?
- Travaux d'inventaire et image fidèle
- Les outils de gestion de la trésorerie
- Les outils de mesure de la performance
- En quoi les outils numériques impactent-ils le métier comptable ?

IV.3 Option C

1. Épreuve d'admissibilité

Le jury a étudié le dossier de 47 candidats. 6 dossiers qui ne présentaient pas toutes les conditions requises ont été radiés par la DGRH.

Il a constaté que la majorité des candidats respectent les consignes de présentation et la contrainte du nombre limité de pages. Toutefois, certains dossiers ne répondent aux exigences de l'épreuve pour les motifs déjà identifiés lors des précédentes sessions : présentation d'une activité reposant sur des documents trop anciens et/ou ne comportant aucun document exploitable, registre de langage non conforme aux exigences requises, fautes d'orthographe et de grammaire qui auraient pu être évitées après relecture, mise en page et structuration du dossier inadaptées vis-à-vis des compétences professionnelles attendues.

Pour les dossiers retenus, les activités exercées dans le monde de l'enseignement sont souvent variées (première et terminale STG/STMG, BTS MUC, BTS NRC, BTS Banque) y compris hors la classe (soutien aux élèves, contribution au processus d'orientation et d'insertion des élèves, organisation et encadrement de visites d'entreprises, suivi des stages...).

Les activités choisies et les travaux demandés doivent dépasser la simple observation ou la copie de manuels scolaires. Une réelle analyse réflexive de leur situation professionnelle est attendue et l'expérience acquise doit témoigner d'une réelle polyvalence sur l'ensemble des domaines d'un enseignant d'économie-gestion.

Les dispositions du concours prévoient que le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, la séquence qui lui paraît la plus significative. Si le choix est pertinent pour une majorité de dossiers, dans certains cas le candidat détaille l'ensemble de ses activités ou une progression annuelle, ce qui ne correspond pas à l'objectif de l'épreuve. D'autres candidats ont choisi une activité dont l'intérêt pédagogique et technique est faible par rapport au niveau d'enseignement retenu ou/et à la spécialité du concours, ce qui leur laisse peu de chance de démontrer leurs compétences.

Le jury a apprécié le recul dans l'analyse de la situation exposée et la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques de nombreux candidats mais a regretté que très peu d'entre eux exposent les résultats obtenus auprès des élèves ou des étudiants. Le jury attend également les éléments d'évaluation associés à l'activité ainsi qu'une prise en compte de la diversité des élèves.

2. Épreuve d'admission

Résultats

	CAER	CAPET
Moyenne	11,43	10,44
Min	4	4
Max	18	18
Moyenne du dernier admis	11	10

Commentaire sur la première partie de l'épreuve

Pendant 10 minutes, le candidat présente son cursus et explicite la séquence pédagogique choisie dans le dossier RAEP d'admissibilité. Le jury attend une présentation structurée qui doit permettre au candidat de démontrer une maîtrise des savoirs académiques et de justifier les choix didactiques et pédagogiques sur lesquels est fondée l'activité. Des candidats récurrents ont parfois présenté le même dossier sans tenir compte des conseils indiqués dans les précédents rapports de jury.

Le jury a constaté un niveau des prestations globalement en baisse par rapport à celui des sessions précédentes dans cette option. Certaines prestations ont été excellentes. La différence entre les candidats s'est souvent faite sur leur capacité à prendre de la distance vis-à-vis de l'expérience présentée, des transversalités ainsi que des facteurs de réussite et/ou les difficultés rencontrées.

Il est important de rappeler que les candidats doivent montrer une bonne compréhension des programmes liés à la spécialité du concours ainsi que des compétences et connaissances qui leur sont associées pour pouvoir mettre en perspective leur expérience eu égard aux enjeux de la filière. Les programmes de STMG (première STMG et terminale STMG spécialité mercatique) qui sont la cible privilégiée de ce concours doivent être bien appréhendés par chaque candidat. Celui-ci doit avoir une connaissance suffisamment large des programmes pour avoir une vision globale du cycle secondaire et de STS indispensable à l'analyse réflexive professionnelle.

Suit un entretien de 20 minutes permettant d'approfondir le cursus et les méthodes pédagogiques. Le jury apprécie que le candidat présente les dispositifs à mettre en œuvre en matière d'évaluation, de différenciation pédagogique, et de transversalité des enseignements.

Il est conseillé aux candidats de ne pas restreindre leur approche à un niveau d'enseignement donné mais de montrer leur aptitude à transposer les connaissances et compétences présentées dans un autre niveau d'enseignement, dans le cadre du continuum bac-3/bac+3 ou en lien avec d'autres enseignements.

Commentaire sur la deuxième partie de l'épreuve

Pendant une demi-heure, le candidat prépare en loge un exposé répondant à un sujet relativement ouvert, proposé par le jury. Issu du référentiel ou des programmes des niveaux ciblés par le concours, ce sujet est choisi en liaison avec la séquence pédagogique présentée en première partie.

Il vise à mesurer la capacité du candidat à explorer d'autres pistes de réflexion, voire à définir le niveau d'apprentissage objet de l'exposé mais il ne peut se réduire à l'énoncé descriptif du programme.

L'entretien de 20 minutes qui suit est l'occasion de mesurer les compétences scientifiques du candidat, mais aussi d'évaluer sa capacité à travailler en équipe pédagogique sur un thème en envisageant des éléments de transversalité, d'apprécier la pertinence des outils de mesure d'acquisition proposés pour les élèves. Le jury attend un exposé clair et structuré, répondant à la problématique posée (explicite ou implicite). La spécialité mercatique doit être maîtrisée au niveau des notions et des savoirs scientifiques sous-jacent. Les candidats doivent porter leurs efforts de préparation sur la dimension théorique des notions étudiées. L'extrême spécialisation de certains candidats nuit à la compréhension des enjeux pédagogiques et ne leur permet pas de répondre aux questions du jury.

Il est regrettable que des candidats ne prennent pas le temps de définir les termes du sujet et de répondre précisément à la problématique proposée. Le jury attend que les candidats possèdent un socle de connaissances supérieur ou au moins équivalent à ceux des programmes des sections de techniciens supérieurs. Certains candidats reprennent les notions du référentiel sans les enrichir de leurs connaissances personnelles sur le thème abordé et d'exemples pris dans l'actualité.

La connaissance du système éducatif est très souvent évoquée et fait partie de l'évaluation.

Le jury a apprécié la qualité de la prestation de certains candidats qui ont proposé une réflexion scientifique avec une mise en perspective. Comme pour la session précédente, cet entretien a mis en évidence une insuffisance, pour certains candidats, de la maîtrise des connaissances scientifiques, une méconnaissance des enjeux de la réforme STMG et plus particulièrement de la réforme du lycée et de ses acteurs. D'autre part, le candidat doit être capable d'explicitier les éventuelles transversalités avec les autres disciplines et inclure précisément l'évaluation dans leur réflexion pédagogique.

Les candidats doivent s'attacher à montrer leurs capacités d'adaptation et d'ouverture, qui leur permettront de s'ouvrir à de nouveaux enseignements.

Exemples de sujets proposés :

- Jeux et outils du marketing solidaire
- Evolution du comportement du consommateur et marketing opérationnel
- Le marketing est-il une charge pour l'entreprise ?
- Les coûts, seule variable dans la fixation des prix ?
- Spécificités de la négociation commerciale en B to B
- Quelle coopération commerciale entre producteurs et distributeurs ?
- Jeux et outils de la logistique pour un site cybermarchand
- La place du management dans le marketing de réseau et le marketing de site
- Fidélisation et performances commerciales
- Marketing et développement durable
- Démarche mercatique et diversité des organisations
- La prise en compte des partenaires dans la démarche commerciale
- Digitalisation dans la relation commerciale
- La prise en compte de l'environnement global dans la démarche mercatique
- Le marketing devient-il intrusif ?
- Veille commerciale et approche des marchés étrangers
- Une entreprise maîtrise-t-elle toujours sa communication ?